

Vendredi 22 décembre 2023

## Conseil Municipal du 21 décembre 2023 Accélérer la transition social-écologique !

**Le conseil municipal a été l'occasion de voter le budget 2024 de la Ville de Rouen : grâce à sa maîtrise des dépenses de fonctionnement, la Ville a su faire face en 2023 au choc de l'inflation. Cette bonne gestion permet de maintenir le cap sans augmentation de la fiscalité locale (zéro augmentation d'impôt depuis 2016) et avec un endettement maîtrisé (environ 140 millions d'euros en 2023 contre 200 millions en 2014). Avec 53 millions d'euros de dépenses réelles d'investissement (hors dette) pour 2024, le budget est le plus volontariste depuis le début du mandat. Il s'agit de concrétiser et d'amplifier nos engagements pour la transition social-écologique.**

**Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie :** « *Le budget 2024 est ambitieux et maîtrisé : ambitieux car il dote la Ville de son plus fort niveau d'investissement depuis le début du mandat. Maîtrisé, car il n'augmente pas la fiscalité locale (aucune augmentation d'impôt depuis 2016) et contient notre endettement. Cela est possible grâce à notre bonne gestion des finances communales. C'est utile pour l'avenir.*

*Accélérer nos investissements est un choix politique assumé : investir c'est soutenir l'emploi local, en jouant le rôle d'amortisseur de la crise. C'est aussi soutenir la transition social-écologique, en finançant la renaturation de la ville et la transformation de l'espace public, la transition énergétique et la rénovation de nos bâtiments, l'amélioration de notre cadre de vie et la justice sociale avec le renouvellement urbain dans les quartiers populaires.*

*À Rouen nous défendons et renforçons les services publics, en rendant effectifs les principes qui les accompagnent : démocratie, égalité, émancipation et universalité. »*

## Préparer l'Avenir

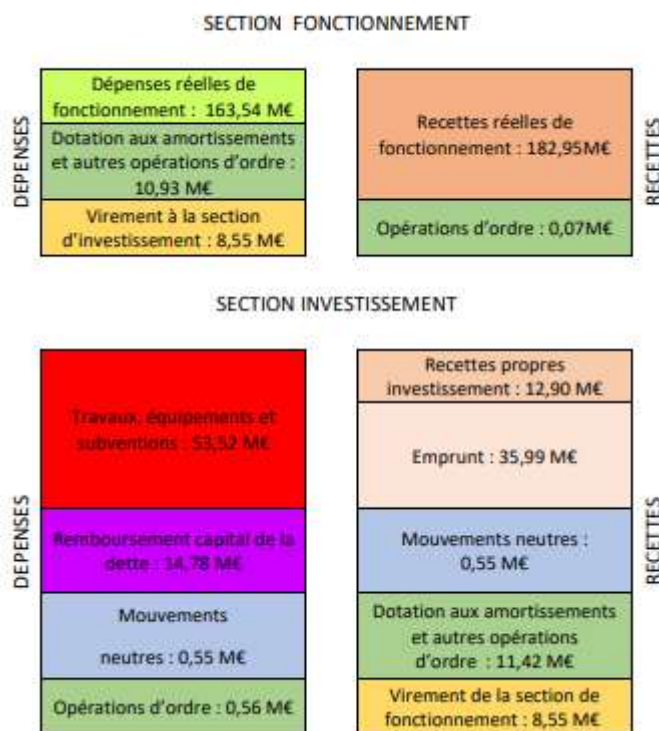
### 1 – Adoption du budget primitif de l'exercice 2024

Lors du Conseil municipal du 21 décembre 2023, le budget primitif du budget principal pour 2024 a été adopté. Quatrième budget de la mandature, il marque une accélération des investissements à l'heure où la transition social-écologique est plus que jamais nécessaire pour transformer notre Ville.

Malgré un contexte toujours marqué par l'inflation et la remontée des taux d'intérêts, les efforts financiers engagés à travers le plan de sobriété et par la maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à la Ville de garder le cap pour le budget 2024, un cap à hauteur de 53 millions d'euros d'investissement soit le budget le plus ambitieux depuis le début du mandat. Comme depuis 2016, aucune augmentation d'impôt n'est prévue.

Cette ambition se veut à la hauteur des priorités municipales : protéger les Rouennaises et les Rouennais, financer les services publics, préparer l'avenir et renforcer l'attractivité et le rayonnement de Rouen.

Au total en 2024, le budget principal de la Ville de Rouen s'élèvera à 252,4 M€ répartis entre la section de fonctionnement et la section d'investissement :



Quant aux dépenses réelles de fonctionnement proposées dans ce budget primitif, elles sont en augmentation de 2,2 M€, soit + 1.36 %. Cette légère hausse s'explique en partie par l'augmentation des taux d'intérêts et donc des frais financiers ; par ailleurs la Ville de Rouen continue d'accompagner ses agents à travers des revalorisations salariales. Au total ce sont 163,54 millions d'euros qui sont mobilisés pour le fonctionnement de la collectivité, dont 95, 48 M€ pour le personnel, 4,29 M€ de charges financières et 63,77 M€ d'autres dépenses :

- 23,59 M€ pour le fonctionnement de « Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique » ;
- 8,54 M€ pour « Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire » ;
- 21,76 M€ pour « Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge » ;
- 109,65 M€ pour « moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers ».

Cette gestion saine des dépenses de fonctionnement permet d'abonder la section d'investissement de 19,41 M€, soit un autofinancement qui progresse de 4, 38 M€ par rapport à l'année 2023. Les recettes d'investissement sont complétées par un emprunt d'équilibre pour 35,99 M€, 6,57 M€ de ressources propres, 5,80 M€ de subventions ainsi que 0.53 M€ d'autres recettes.

20.42 M€ pour faire de Rouen une ville résiliente, priorité à la transition social-écologique.

- Renaturation et végétalisation de la Ville : 8.59 M€
  - Aménagement des squares et jardins : 1.2 M€
  - Déminéralisation des cours d'écoles et des crèches : 2.2 M€ (12 cours seront concernées en 2024)
  - Acquisition de nouveaux véhicules respectant les normes techniques de la ZFE : 2.7 M€
- Transition énergétique : 9.13 M€
  - Réduction des émissions de gaz à effet de serre et réalisation de la transition énergétique au travers de la production d'énergie renouvelable et de la rénovation énergétique des bâtiments municipaux : 7 M€
  - Entretien et remise en état du patrimoine bâti communal : 1,48 M€

23,97 M€ pour faire de Rouen une ville créative et rayonnante

- Culture : 9.24 M€
  - Poursuite du chantier de l'abbatiale Saint Ouen : 5,9 M€
  - Travaux, aménagement et maintenance des bâtiments historiques : 1.5 M€
- Sport : 5,04 M€
  - Travaux de la piscine Marie Marvingt : 1,3 M€
  - Travaux de la piscine Guy Boissière : 1,4 M€

- Urbanisme : 9,38 M€
  - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) : 6.02 M€
  - Construction du gymnase
- Manifestations publiques et économie locale : 0.32 M€

5,07 M€ pour faire de Rouen une ville solidaire, de la petite enfance au grand âge

- Famille : 2,4 M€
- Solidarités : 0.96 M€
- Tranquillité publique : 0.70 M€
- Relation citoyenne : 0.36 M€
- Vie et initiatives associatives pour soutenir le dynamisme du lien social : 0.19 M€
- Démocratie et vie participative : 0.45 M€

18.84 M€ pour moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers

- Affaires financières : 15.02 M€ dont 12 M€ d'emprunt d'équilibre
- Moyens généraux : 3.82 M€
  - Gestion des systèmes d'information : 2.03 M€
  - Flotte de véhicules et mobilier : 1.70 M€

## La Ville engagée dans la Transition écologique

### 2 – Transition énergétique du territoire : production d'énergies renouvelables, identification des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal.

Depuis le début du mandat en 2020, l'une des priorités de l'équipe municipale est de mener la transition sociale-écologique avec les Rouennaises et les Rouennais pour que la Ville de Rouen puisse faire face aux défis de ce siècle.

Cette transition pour être réussie impose l'exemplarité de la Ville de Rouen : réduction d'émissions de gaz à effet de serre, renaturation et préservation de la biodiversité, amélioration de la qualité de vie en ville, transformation des pratiques des services municipaux et transition énergétique.

Ces défis se matérialisent par le plan de transition 2021-2026 qui dessine autour de 24 axes phares les actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme afin de réussir cette transition. En 2022 afin de renforcer ses actions, la Ville de Rouen a également voté un plan de sobriété qui permet à la fois de faire face à l'augmentation des coûts du gaz et de l'électricité et surtout de limiter drastiquement la consommation d'énergie et l'empreinte carbone de la collectivité.

Ces efforts ont été récompensés dès janvier 2023 par l'obtention du niveau 3 du Label Air-Climat-Energie et permettent de se projeter vers le niveau 4 au terme du mandat.

Lors du Conseil municipal du 21 décembre 2023, la Ville de Rouen s'est engagée dans l'identification de « Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables » (ZAE nR) pour permettre d'accélérer sa transition énergétique.

Dans le respect des règles d'urbanisme, les zones identifiées pourront accueillir dans des délais réduits l'ensemble des énergies renouvelables : photovoltaïque en toiture ou au sol, géothermie, hydroélectricité, éolien et méthanisation.

## Une Ville à l'écoute de toutes et tous

### **3 – Territoires zéro chômeur de longue durée : candidature conjointe des communes de Sotteville-lès-Rouen et de Rouen à l'habilitation du territoire « Grammont-Grenet-Voltaire-Lods »**

Depuis juin 2021, les Villes de Rouen et de Sotteville-lès-Rouen se sont engagées ensemble dans la mise en place du projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée.

Dispositif expérimental porté par l'Association du même nom, il vise à l'accompagnement de personnes privées durablement d'emploi d'être salariée à durée indéterminée afin de faciliter leur réinsertion professionnelle.

Pour réaliser sa mise en place, les deux communes constituent une Entreprises à but d'emploi (EBE), baptisée « Rosalie » après une votation citoyenne : Rouen Sotteville Action Locale d'Initiative pour l'Emploi.

Lors du Conseil municipal du 21 décembre 2023, la Ville de Rouen a approuvé le principe d'une candidature commune avec la Ville de Sotteville-lès-Rouen afin de labéliser le territoire « Grammont-Grenet-Voltaire-Lods ». Cette candidature vient formaliser le travail mené depuis de long mois et va permettre une fois instruite la mise en place effective de l'EBE qui permettra d'allier réinsertion professionnelle et travaux d'utilité sociale.

## La Ville se transforme

### **4 – Autorisation de démolition de l'immeuble Rousseau dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain des Hauts-de-Rouen**

Depuis 2020, la Ville de Rouen s'est fixée comme priorité de transformer le quartier des Hauts-de-Rouen : dynamisme commercial, relocalisation des services publics et renouvellement urbain sont au cœur de cette politique que nous devons aux Rouennaises et aux Rouennais.

C'est ce qui a permis de redonner un nouveau souffle au centre commercial de la Grande Mare : alors qu'en 2020 plus de la moitié des cases commerciales étaient vides, seules 2 d'entre elles le sont encore aujourd'hui. Surtout la Ville de Rouen a veillé à ce que les ouvertures de nouveaux commerces soient portées par et pour les habitants, avec un taux d'occupation de 86% permis par une politique volontariste avec la mise en place de baisses et de franchises sur les loyers.

C'est aussi la rénovation de la Maison du Plateau et l'ouverture d'un nouveau Centre social, baptisé Diana Armengol-Markarian à la suite d'une consultation citoyenne. Il va permettre de développer de nouveaux services pour les habitants et être un levier d'actions pour les associations, faisant de ce nouveau Centre social un vrai lieu de vie. Cette ouverture est le signe de la volonté de la Ville de Rouen de replacer le service public au cœur de la Cité, une priorité qui se manifeste également avec la réouverture rapide de la Mairie annexe et de la Maison du droit et de la Justice ainsi que l'ouverture d'une annexe de l'école de Musique sur les Hauts-de-Rouen.

Ainsi l'autorisation de démolition de l'immeuble Rousseau, votée lors du Conseil municipal du 21 décembre 2023 s'inscrit pleinement dans ce travail de transformation de ce quartier emblématique de Rouen.

Ainsi le calendrier de rénovation se présente comme suit :

- Place du Châtelet :
  - o Démolition de l'Immeuble Rousseau et rez-de-chaussée commercial : 2025 ;
  - o Reconstruction entre commerces et services : phase 1 en 2027 puis phase 2 en 2029 ;
  - o Espace public / aménagement de la place : 2026-2030 ;
  - o Salle de boxe : 2024/2025
- Châtelet/Lombardie :
  - o Démolition de l'immeuble « La Banane » : 2023-2024
  - o Ecole rue Dunant : 2025 pour livraison en septembre 2027
  - o Restructuration de l'école Marot : 2026 pour livraison en 2028
  - o Opération logement : à partir de 2029
  - o Réhabilitation/résidentialisation des logements : 2023 à 2027 ;
  - o Démolition des logements Lombardie Sud : 2026-2028
  - o Construction de nouveaux logements (rue Le Verrier) : 2028-2030
- Plaine des sports :
  - o Construction du centre aquatique : 2025 pour livraison en 2027 ;
  - o Aménagement de l'espace public : 2026-2029
- Grand'Mare :
  - o Nouveaux logements Rameau : 2027-2029 ;
  - o Aménagement Rameau : 2026-2027 ;
- Canadiens :
  - o Démolitions Canadiens : 2024-2025 ;
  - o Aménagement Canadiens : 2026-2027 ;
  - o Nouveaux logements Canadiens : 2027-2029 ;

## Une Ville animée

### **5 – Nouveau règlement des terrasses et des occupations du domaine public**

La Ville de Rouen rayonne et vit grâce à son économie locale et en particulier grâce à ses bars et à ses restaurants où se retrouvent Rouennaises et Rouennais ainsi que les nombreux touristes qui viennent découvrir Rouen.

La Ville de Rouen souhaitant vivement les accompagner a largement étendu la possibilité d'exploiter les terrasses afin de faire de notre Ville « la plus grande terrasse de France », de la rue des Boucheries St Ouen, en passant par l'Espace du Palais et la rue Ganterie jusqu'aux Places de la Pucelle et du Vieux Marché, les terrasses rouennaises font parties de notre identité.

Cette ambition doit se réaliser en cohérence avec les aménagements de l'espace public et la nécessité de le rendre accessible à toutes et tous pour en assurer la multiplicité des usages. C'est en ce sens que le Conseil municipal a approuvé le nouveau règlement des Terrasses qui mêle la garantie d'accessibilité de l'espace public et sa polyvalence, la préservation des qualités spatiales de l'espace public, sa lisibilité et sa cohérence, et qui favorise l'implantation de commerces dans des secteurs en souffrance grâce à une grille tarifaire sectorisée.

Les évolutions prévues dans ce nouveau règlement ont fait l'objet d'une large concertation, en lien direct avec les commerçants concernés, notamment dans le cadre de Rouen Commerce et Artisanat qui est l'outil de dialogue et de concertation de la Ville avec ses commerçants. La plupart des retours sur le projet ont été intégrés dans la version finale du document.

## Fonctionnement de la collectivité

### **6 – Création d'une brigade cynophile au sein de la Police municipale**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, la Police municipale s'est considérablement renforcée avec l'arrivée de 11 nouveaux agents (2 femmes et 9 hommes) venus constituer la brigade de nuit de la Police municipale. Il s'agit là d'un effort budgétaire de fonctionnement conséquent avec une augmentation des effectifs à hauteur de 20%.

Cette augmentation est venue répondre à un impératif : celui de la sécurité des Rouennaises et des Rouennais et en particulier des agressions nocturnes dans la rue, ou encore de la tranquillité des habitants face aux nuisances sonores.



Depuis 9 mois, l'action de la brigade de nuit de la Police municipale a fait ses preuves : interventions lors d'agressions, pédagogie avec les établissements nocturnes avant sanction, contrôle de personnes en état d'ébriété dans l'espace public, et plus récemment saisi des produits stupéfiants et d'armes à feu en lien avec la Police nationale.

Ces premiers mois ont permis de constater que les faits se déroulant la nuit impliquent de manières régulières des profils et des circonstances plus atypiques, voire dangereuses pour les agents. C'est dans ce cadre que s'inscrit la création de la brigade cynophile qui permettra de renforcer l'action de prévention et de dissuasion de la Police municipale.

Afin de garantir le bien-être de l'animal, il sera mis à disposition d'un agent sélectionné par un jury et formé. Le chien de patrouille ne sera intégré à la brigade de nuit que lors des heures de service dudit agent et la collectivité prendra en charge l'ensemble des soins et des frais nécessaires pour son bien-être.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire  
Contact presse  
[presse@rouen.fr](mailto:presse@rouen.fr)  
02 35 08 86 53